

<b>Source</b>	<i>Association pour la diffusion de la pensée française</i>
<b>Date</b>	mars 2006
<b>Signé par</b>	Michel ENAUDEAU

Le titre de ces deux volumes est un peu intimidant. Des dates et des noms de compositeurs en limitent heureusement l'ampleur mais aucunement l'intérêt et l'utilité. Violaine Anger mène un double travail d'historienne et d'esthétique. Elle ordonne des écrits de compositeurs, de critiques et de théoriciens de la création musicale. Ces points de vue n'excluent nullement, implicite ou explicite, celui de l'auditeur. Deux concepts guident le choix des textes parfois traduits par l'éditrice : imitation et expression. L'éventail des nombreux auteurs présentés donne la mesure de ce qui revient à la musique dans la théorie des arts, tant en Angleterre qu'en France et en Allemagne. Le parcours théorique s'appuie sur une juxtaposition presque toujours chronologique de textes, certains facilement accessibles (philosophes ou compositeurs), alors qu'Adam Smith et Darwin sont peu attendus, sans citer ceux qu'un mélomane non musicologue risque fort d'ignorer. Cette mise en ordre de la réflexion sur la musique rappelle l'ancienneté et l'actualité, la complexité de questions jamais tranchées une fois pour toutes. La musique est-elle tenue d'attester des émotions humaines ? Les imite-t-elle ? Les exprime-t-elle ? Entre gens de l'art, tenants de l'imitation et de l'expression, les débats s'engagent sur des problèmes concrets : musique vocale ou instrumentale, musique pure ou dite à programme, sans négliger les genres musicaux. La conception expressive de la musique finit par s'imposer au XIX<sup>e</sup> siècle mais trouve de vifs détracteurs au début du XX<sup>e</sup>, en particulier avec Stravinski. La question du son et de la voix peut s'affranchir de contraintes esthétiques et doctrinales et se construire en propre. Par-delà les dédales des conceptions de la musique, les deux volumes du *Sens de la musique* ouvrent à l'intelligence des interrogations musicales de notre temps que les mille ressources, technologiques ou non, de la composition musicale moderne ne disqualifient pas.